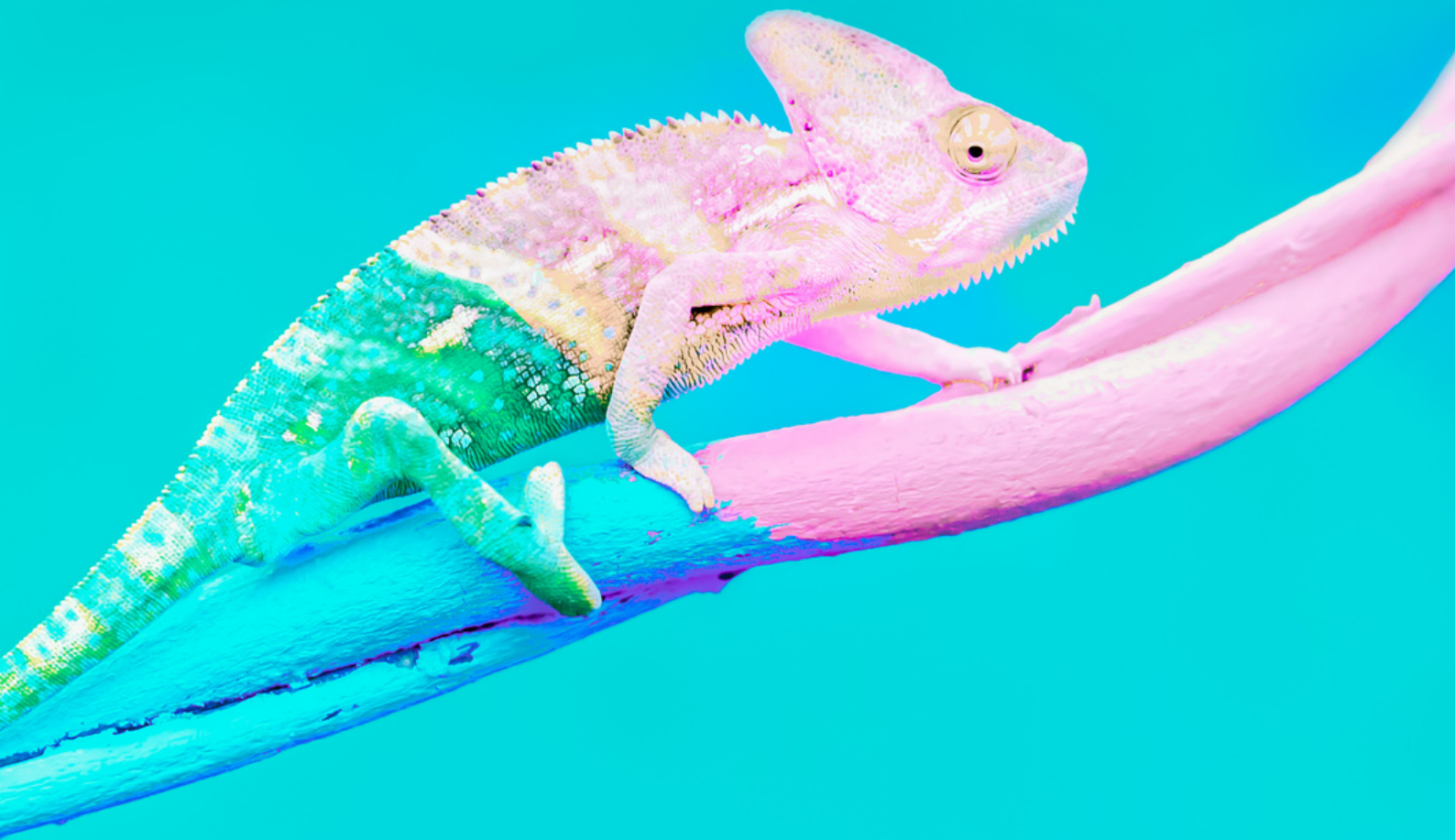


CONCOURS VILLES AMIES DES AÎNÉS

EDITION 2022



UNE VIE DE TRANSITIONS

L'accompagnement au changement,
un défi à tout âge

DOSSIER DE CANDIDATURE
DÉPÔT JUSQU'AU : 31 MAI 2022



10 ans
2012-2022

RÉSEAU FRANCOPHONE
DES VILLES AMIES DES AÎNÉS

Au cours de l'existence, chacun vit un certain nombre de transitions, d'évolutions, de transformations. Certaines peuvent être choisies et d'autres constituent des ruptures qui peuvent nécessiter un soutien plus ou moins important.

Passage à la retraite, grand-parentalité, divorce, deuil, perte d'autonomie, déménagement...: autant de changements qui peuvent être vécus différemment et qui sont propres à chacun. Une multitude de solutions, d'aides, de services sont proposés aujourd'hui afin que ces différentes étapes puissent être vécues sereinement tout au long de l'avancée en âge. Parce que grandir, vivre, vieillir, c'est avant tout continuer à s'adapter au monde qui change !

Pour cette nouvelle édition du concours Villes Amies des Aînés, le jury s'attachera à valoriser des initiatives qui :

- sensibilisent et informent sur les solutions existantes et innovantes ;
- soutiennent les personnes qui vivent des épreuves susceptibles de créer des ruptures dans le parcours de vie ;
- proposent des alternatives à la conduite automobile ;
- aident au changement d'habitat ;
- accompagnent les plus fragiles dans l'avancée en âge ;
- favorisent les liens intergénérationnels ;
- améliorent la sécurité et la qualité de vie des personnes âgées à leur domicile ;
- ...

Ils ont soutenu le concours en 2021

Notre temps

ADIM
Développement
immobilier
LYON


COLISEE


capec


**l'Assurance
Retraite**


**BANQUE des
TERRITOIRES**


Caisse
des Dépôts


Ensembl'
Le réseau des voisins


**TERRITOIRES
AUDACIEUX.FR**


SAINT-GOBAIN


**FEDERATION
DES ASCENSEURS**


AXENTIA
AUXILIAIRE DES SOLIDARITÉS


agevillage
Le site d'infos des seniors et des aidants

» Qui peut candidater ?

Chaque territoire adhérent au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés peut proposer un projet par thématique définie dans le cadre du concours, soit 10 dossiers par Ville Amie des Aînés.

Les territoires ou acteurs n'étant pas encore impliqués dans la démarche Villes Amies des Aînés peuvent participer et déposer 1 seul dossier dans la catégorie "Prix spécial".

» Quels sont les projets admissibles au concours ?

Les projets **en cours d'expérimentation** ou **déjà mis en œuvre**.

Ce projet peut être porté par **la collectivité**, par **un ou plusieurs acteurs locaux (association, bailleur, organisme...)** soutenus par la collectivité.

ATTENTION

- Ce concours n'est pas un appel à projet, il n'a pas vocation à développer une action mais bien à la valoriser.
- **Si vous êtes à la recherche de subventions, nous vous conseillons de lire le cahier des charges du Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors qui sera peut-être plus adapté à votre situation : <https://villesamiesdesaines-rf.fr/files/ressources/500/512-fonds-d-appui-pour-des-territoires-innovants-seniors-cahier-des-charges.pdf>**
- Les projets déjà primés les années précédentes ne sont pas autorisés à concourir de nouveau pour cette édition !

» Le choix des thématiques

POUR LES TERRITOIRES ADHÉRENTS

Un seul dossier par thématique peut être proposé pour le concours (soit 10 au total). Il appartient donc aux collectivités adhérentes d'organiser l'ensemble des candidatures issues de leur territoire.

Dans le cas où un acteur local (association, bailleur, organisme...) œuvrant sur votre territoire sollicite le RFVAA directement pour soumettre sa candidature, nous vous mettrons en contact afin que vous puissiez arbitrer si le dossier est en concurrence avec un autre que vous aviez envisagé.

» Les thématiques

Pour cette nouvelle édition les candidats pourront déposer des dossiers répondant aux thématiques suivantes :

- **L'EMPLOI DES SENIORS ET LA PRÉPARATION À LA RETRAITE**

Transition emploi-retraite, promotion du bénévolat des retraités, lutte contre le chômage des seniors, actions et réflexions autour du temps de travail dans l'avancée en âge, etc.

- **LE CHANGEMENT DE DOMICILE ET L'ENTRÉE DANS UN NOUVEL HABITAT**

Accompagnement au déménagement, choix d'un nouvel habitat, support administratif lié au changement de domicile, etc.

- **L'ACCOMPAGNEMENT DU VEUVEGE**

Soutien administratif (pension de réversion, succession...), accompagnement psychologique, création et maintien du lien social, etc.

- **DES CHANGEMENTS DE VIE SENTIMENTALE À LA RETRAITE, C'EST POSSIBLE !**

Soutien administratif en cas de divorce, accompagnement psychologique, création et maintien du lien social, organisation de speed dating, etc.

- **LA CONDUITE AUTOMOBILE ? ON EN PARLE, ON S'ADAPTE**

Accompagnement vers de nouveaux modes de mobilité, création de réseaux de transport solidaire, organisation de cours de remise à niveau, etc.

- **LA GRAND-PARENTALITÉ : UNE NOUVELLE ÉTAPE DE LA VIE**

Accompagnement à la grand-parentalité, développement d'offres petits-enfants / grands-parents, etc.

- **APPRÉHENDER LA FRAGILITÉ : PERDRE EN AUTONOMIE**

Retour d'hospitalisation, prévention, entrée en établissement d'hébergement, en accueil de jour, en hôpital de jour, etc.

- **L'ACCOMPAGNEMENT DES AIDANTS**

Formation des aidants, lieux de rencontre, structures de répit, relayage, etc.

- **ÊTRE INFORMÉ ET ORIENTÉ LORS DES TRANSITIONS À UN ÂGE AVANCÉ**

Lieux d'information et d'orientation, forums et salons, guides dédiés, formation des agents d'accueil, etc.

- **L'ACCOMPAGNEMENT VERS LA FIN DE VIE**

Accompagnement psychologique, support administratif (succession, demandes anticipées...), etc.

- **PRIX SPÉCIAL**

(réservé aux acteurs non-adhérents) - doit porter sur l'une des thématiques précédemment citées

» Jury

Après la clôture des candidatures, **le jury** (composé d'un représentant des mécènes et partenaires du concours) **se réunira courant septembre afin de désigner les lauréats.**

» Prix et valorisation des projets

Le jury récompensera par des **prix « coup de cœur »** et des **prix « coup de pouce »** les projets :

- une **dotation financière de 3 000€** pour trois « coup de pouce » ;
- chaque dossier fera l'objet d'un **partage d'expérience mis en ligne sur notre site Internet** (réservés uniquement aux adhérents et au Prix spécial) : **www.villesamiesdesaines-rf.fr/partages-experience** . Ces fiches sont également diffusées à diverses occasions : colloques, formations, publication dans les Essentiels amis des aînés, etc. ;
- une **cérémonie de remise des prix** et une **présentation des projets** auront lieu à l'occasion d'un événement organisé par le RFVAA en fin d'année ;
- les projets primés seront également **mis en lumière sur les réseaux sociaux** (RFVAA et mécènes) et **dans la presse régionale, nationale et spécialisée** (articles, reportages, interviews, etc.).

» Clôture des candidatures

Réception des dossiers **jusqu'au 31 mai 2022.**

» Astuce

Pour pouvoir **remplir votre dossier de candidature directement sur le document pdf**, **il suffit de cliquer sur l'onglet 'signer'** qui se trouve en haut à droite du document, ce qui vous permettra ensuite d'ajouter du texte ou de cliquer sur l'onglet 'Modifier le fichier' qui se trouve dans la barre d'outils à droite, puis sur 'remplir et signer' pour ajouter votre texte.

Nom de l'action :

Ville Amie des Aînés :

Porteur du projet

Nom :

Prénom :

Fonction :

E-mail :

Téléphone :

Votre projet a-t-il déjà reçu un prix ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, lequel ? En quelle année ? :

Etes-vous candidat à un autre appel à concours ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, lequel ?

Thématique principale dans laquelle s'inscrit le projet * :

Merci de ne cocher qu'une seule case !

- L'emploi des seniors et la préparation à la retraite
- Le changement de domicile et l'entrée dans un nouvel habitat
- L'accompagnement du veuvage
- Des changements de vie sentimentale à la retraite, c'est possible !
- La conduite automobile ? On en parle, on s'adapte
- La grand-parentalité : une nouvelle étape de la vie
- Appréhender la fragilité : perdre en autonomie
- L'accompagnement des aidants
- Être informé et orienté lors des transitions à un âge avancé
- L'accompagnement vers la fin de vie
- Prix spécial (réservé aux acteurs non-adhérents)

Résumé du projet :

Décrire en quelques lignes le projet (4 à 5 lignes maximum)

Objectifs de l'action :**Date de la première mise en œuvre de l'action :****Bénéficiaires de l'action :****Étapes du projet :**

Décrire les différentes étapes qui ont été nécessaires à l'élaboration du projet et sa pérennisation (Contexte, création, préparation, organisation, mise en œuvre, suivi, évaluation...)

Etape du projet (suite) :

Partenaires de l'action :

Préciser le rôle de chaque partenaire

Coût total de l'action :

Coûts directs et sources de financement

En quoi cette action répond t-elle à la thématique du concours ? :

Perspectives de l'action :

Reconduction, modification, évolution...

» Remarques

- Ce dossier doit **obligatoirement être accompagné de visuels** (entre une et quatre photographies illustrant le projet) et peut également être accompagné de pièces-jointes (vidéos, articles, documents internes...);
- **Détaillez au maximum chaque question** afin d'accroître vos chances de retenir l'attention du jury ;
- **Veillez à respecter les espaces impartis** pour chaque question et le nombre de pages.

» Dépôt du dossier

Ce dossier doit être renvoyé par mail pour le **31 mai 2022** au plus tard :
contact@rfvaa.com



RENSEIGNEMENTS

Réseau Francophone des villes amies des Aînés

Pierre-Olivier LEFEBVRE, Délégué Général du RFVAA

Floria FINOT, Chargée de la communication et de l'événementiel

contact@rfvaa.com - 03.45.18.23.20